

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 04 Octobre (04/10/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Odile MARTY-MOTHE (représentée par Mme CASTRO), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. MOTHE), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, **Adjoints**,
M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Philippe CHAUMERLIAC est nommé secrétaire de séance.

32 – 04 Octobre 2012

AVIS SUR LA DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉTUDES DE LA VALLEE DU TARN

Rapporteur : Monsieur JEAN

Vu la création du Syndicat intercommunal d'études de la Vallée du Tarn en 1998, avec la vocation de réaliser des études utiles à la mise en place d'un programme d'actions ou de procédures de gestion pour la préservation, la restauration et la valorisation du patrimoine naturel de la rivière Tarn.

Vu la modification des statuts en 2002 visant à le transformer en un syndicat de gestion afin de coordonner les travaux d'aménagements préconisés par l'étude.



Considérant que ce syndicat a très peu fonctionné.

Considérant qu'en 2007, le président a lancé une proposition de dissolution de la structure.

Considérant que cette proposition n'a pas abouti.

Considérant qu'en 2008, le compte administratif et le budget ont été voté à minima.

Considérant qu'en 2009, suite aux élections municipales, les Communes membres n'ont pas toutes désigné leurs délégués au syndicat.

Considérant, de ce fait, que le nouveau conseil syndical n'a pu être installé.

Considérant que le budget 2009 a fait l'objet d'un règlement d'office du Préfet après saisine de la Chambre Régionale des Comptes.

Considérant que les instances statutaires du Syndicat intercommunal d'études de la Vallée du Tarn ont cessé de fonctionner de facto.

Considérant que Monsieur le Préfet envisage de procéder à la dissolution de cette structure.

Considérant que la Commission Départementale de coopération intercommunale réunie le 9 juillet 2012 a émis un avis favorable.

Monsieur le Préfet, ayant notifié à la Commune son intention de dissoudre le syndicat intercommunal d'études de la Vallée du Tarn ; la Commune dispose d'un délai de trois mois pour délibérer. Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la dissolution du syndicat intercommunal d'études de la Vallée du Tarn.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

EMET UN AVIS FAVORABLE à la dissolution du syndicat intercommunal d'études de la Vallée du Tarn.

Pour copie conforme
Moissac le 8 octobre 2012



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :